



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie, organisent les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial – session 2027, dans les spécialités suivantes.

Spécialités	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
		Ext.	Int.	3 ^e C	
Logistique et sécurité	CDG de l'Hérault Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4 ☎ 04 67 04 38 81 - www.cdg34.fr	10	20	10	Montpellier ou ses environs
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique		10	15		
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou de classes enfantines.			51		
Espaces naturels, espaces verts	CDG du Lot 12 avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ☎ 05.65.23.00.95 - www.cdg46.fr	27	48	5	Cahors ou ses environs
Restauration	CDG de la Lozère 11 boulevard des Capucins BP 80092 48003 MENDE ☎ 04.66.65.30.03 - www.cdg48.fr	23	42	5	Mende ou ses environs
Environnement, hygiène		31	54	5	
Bâtiments, TP, VRD	CDG du Tarn 13 rue Alain Colas 81000 ALBI ☎ 05.63.60.16.50 - www.cdg81.fr	26	54	10	Albi ou ses environs

CONDITIONS D'ACCÈS	
CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : • de 2 titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au niveau 3 (anciennement niveau V), • ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins : • d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, • ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale • ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.
Date des épreuves d'admissibilité	Jeudi 28 janvier 2027
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 1^{er} septembre au mercredi 7 octobre 2026 auprès du CDG organisateur
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 auprès du CDG organisateur

Attention : les inscriptions s'effectuent auprès du site concours-territorial.fr